

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

24 JUILLET 2025
18H30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 24 juillet 2025, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillères:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4
Absent (e) s:	Conseillère:	Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
Aussi présent (s):	Greffier:	Me Claude Gilbert	

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h59.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 24 juillet 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-002

3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 juillet 2025.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
49 Nelson	Remplacement de sept fenêtres anti-tempête;
34 Ballantyne N.	Remplacement d'un abri de Jardin dans la cour arrière.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
----------------	---------------

88 Wolseley N. Remplacement de six fenêtres.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
2 Rennie 123 Westminster N.	Remplacement de quatre fenêtres; Remplacement de neuve fenêtre, de la porte d'entrée principale et de l'imposte, d'une porte-fenêtre et d'une porte latérale, ainsi que de la dépose des volets.

5) De refuser les plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
233 Percival	Pose de la chape sur l'escalier et le palier d'entrée, remplacement de la rampe également à l'entrée principale.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-003

4. Demande de dérogation mineure – 77, rue Courtney

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota suis que cette demande a été publié dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2025, conformément aux dispositions des règlements 2020-00 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 4.2.9 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 77. Rue Courtney dans la zone RA-10 :

- Afin de permettre l'aménagement d'une pergola d'une surface de 33,2 mètres carrés au lieu des 15 mètres carrés maximum pour deux pergolas, dépassant ainsi l'exigence de 18,2 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-004

5. Demande de dérogation mineure – 28, rue Crestwood

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota suis que cette demande a été publié dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2025, conformément aux dispositions des règlements 2020-00 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'aux articles 5.2.1.1, alinéa 1 de l'article 5.4.3 et alinéa 5.3 de l'article 5.2.3 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 28, rue Crestwood, dans la zone RA-3 :

- Afin de régulariser la construction d'une aire de stationnement d'une largeur de 5,79 mètres, alors que la largeur maximale est de 3,5 mètres, dépassant ainsi cette exigence de 2,29 mètres;
- Afin de régulariser un abaissement de trottoir de 5,79 mètres de large, alors que la largeur maximale est de 5 mètres, dépassant ainsi cette exigence de 0,79 mètre;
- Afin de régulariser le pavage de 42,36 % de la surface du terrain dans la cour avant d'un immeuble, alors que le maximum est de 35 % pour un terrain de cette largeur, dépassant ainsi cette exigence de 7, 36%.

Adoptée à l'unanimité.

20250724-005

6. Demande de dérogation mineure – 128, rue Strathearn North

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2025, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 128, rue Strathearn North dans la zone RB-2 :

- Normaliser le retrait avant du bâtiment principal qui est de 4,3 mètres, au lieu du minimum de 4,57 mètres requis dans cette zone, réduisant ainsi cette exigence de 0,27 mètre;
- Normaliser le retrait avant du porche d'entrée principal, qui est de 3,3 mètres, au lieu du minimum de 4,57 mètres requis dans cette zone, réduisant ainsi cette exigence de 1,27 mètre.

Adoptée à l'unanimité.

20250724-006

7. Barème de rémunération – personnel électoral

ATTENDU l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (C.Q.L.R., chapitre E-2.2) autorise le Conseil à établir un barème de rémunération ou d'indemnisation pour les agents électoraux;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Abroger les résolutions n° 20210628-006 et n° 20210830-004 et approuver le barème de rémunération des agents électoraux inclus dans l'annexe comme partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20250724-007

8. Recouvrement des arriérés d'impôts fonciers

ATTENDU L'ARTICLE 511 DE LA Loi sur les villes et les municipalités (C.Q.L.R., chapitre C-19) prévoit que le trésorier doit établir un état montrant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six mois suivant l'avis de dépôt du rôle de perception;

ATTENDU le trésorier a publié un avis public le 15 janvier 2025 indiquant que le rôle de la collecte générale avait été déposé au bureau de la ville, conformément à l'article 503;

ATTENDU le rapport du trésorier fait état de montants d'impôts impayés pour 2023, 2024 et 2025 que la ville est en droit de recouvrer conformément à la loi;

ATTENDU les arriérés de taxe foncière sont prescrits par trois ans conformément à l'article 48 de la Loi sur les villes et les municipalités et à l'article 251 de la Loi concernant l'imposition municipale (C.Q.L.R., chapitre F-2.1);

ATTENDU la pratique administrative de la Ville consiste à recouvrer les arriérés d'impôts remontant à deux ans avant la fin de l'année en cours, avant qu'ils ne soient prescrits;

ATTENDU il est conseillé d'imposer un recouvrement plus rapide, mais pas pour les arriérés d'impôts de 2025;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) Que l'administration municipale soit chargée d'engager des procédures de recouvrement pour les arriérés d'impôts remontant à 2023 et 2024.
- 2) À compter de 2026, la ville recouvrera les arriérés d'impôts remontant à l'année précédente.
- 3) Que cette politique reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée à l'unanimité
20250724-008

9. **Achat groupé d'essence, de fioul et gazole coloré**

ATTENDU le Service des approvisionnements de la Ville de Montréal a proposé à la Ville de Montréal-Ouest de participer à un appel d'offres groupé en vue de l'attribution d'un contrat pour la gestion et la fourniture de carburants;

ATTENDU les économies qui devraient être réalisées grâce à cette approche rendent opportun d'accepter la proposition;

THEREFORE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest conforme sa participation à un appel d'offres groupé pour la gestion et la fourniture d'essence ordinaire et de super, de mazout (type 1 et 2), de diesel coloré standard et de diesel coloré pour génératrice, tel que proposé par la Ville de Montréal.
- 2) Que la durée du contrat envisagé soit de trois ans, plus deux options de renouvellement d'un an chacune.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-009

10. **Adjudication de contrat – système de sonorisation (centre de loisirs)**

ATTENDU la ville de Montréal-Ouest a lancé un appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'un système de sonorisation pour le nouveau centre de loisirs;

ATTENDU six fournisseurs ont commandé le dossier d'appel d'offres;

ATTENDU deux offres ont été reçues et évaluées afin de vérifier leur conformité aux exigences du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Attribuer le contrat d'achat et d'installation d'un système de sonorisation au centre de loisirs à Solotech, étant le soumissionnaire conforme le moins cher, plus toutes les options de A à Q (à l'exclusion de K et L) pour un prix de 116 144,50 \$ avant taxes.
- 2) Pour imputer cette dépense au code budgétaire 55-991-00-000 (fonds de roulement).
- 3) Autoriser le Maire et le Greffier municipal à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-010

11. Période de questions du public

À 19h07, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

12. Levée de la séance

À 19h08, aucune autre question n'étant posées,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20250724-011

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives-20250724*

ANNEXE À LA RÉOLUTION N° 20250724-007

Barème de rémunération des agents électoraux

<i>Office staff (for permanent employees of the Town)</i>		<i>Lump sum</i>
Returning Officer		\$6,700
Election Clerk		5,025
Assistant to the Returning Officer		3,350
<i>Advance poll and Election Day</i>		<i>Daily</i>
Substitute officer (any position)		\$100
Meal allowance (if not provided by the Town)		\$17
<i>Advance poll</i>		<i>Daily</i>
Officer in Charge of Information and Order (OCIO)		\$240
OCIO and Member of Identity Verification Panel (IVP)		250
Chairperson of IVP		\$230
Member of IVP and Assistant OCIO		230
Member of IVP		210
Deputy Returning Officer (DRO)		\$260
Poll Clerk (PC)		240
DRO (mobile voting)		\$230
PC		210
<i>Election Day</i>		<i>Daily</i>
OCIO		\$300
OCIO and Member of IVP		310
Chairperson of IVP		\$280
Member of IVP and Assistant OCIO		280
Member of IVP		260
DRO		\$325
PC		300
Room Supervisor		\$475
DRO	counting of advance poll votes	\$80
PC		70
<i>Revision Board</i>		<i>Hourly</i>
President		\$37
Vice-President and Member		32
<i>Training</i>		<i>Each</i>
Session (general)		\$45
Session (OCIO, IVP and counting of advance poll votes)		\$40
Counting of votes on polling day		\$20
Special situations on polling day		\$20
<i>Treasurer</i>	<i>Authorized party candidate</i>	<i>Authorized independent candidate</i>
Verification of:		
-Expenses report (per report)	\$65	\$135
-Financial report (per report)	255	65
-General duties (per candidate)	25	30